

2008

**LE GUIDE
DE LA CCMP
2014**



Communauté de
Communes de
Miribel et du
Plateau



Sommaire

Des urnes aux sièges 3

Édito du Président 4
par Pascal Protière

Le pilotage
de l'action communautaire 6
Le Bureau

Une assemblée au service
du territoire 8
Le Conseil communautaire

Préparer les décisions 10
Les commissions permanentes

24 heures avec
la Communauté de communes
de Miribel et du Plateau 16

2008
**LE GUIDE
DE LA CCMP**
2014

Directeur de la publication : Pascal PROTIÈRE

Rédacteur en chef : Sébastien BÉNÉTULLIÈRE

Photographies : CCMP, Mairies

Réalisation, création : **Com'une idée**

Impression : Imprimerie Faurite

Document imprimé sur papier recyclé

Des urnes



aux sièges

La Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP) fêtera en cette fin d'année ses 11 ans d'existence. Depuis sa création le 31 décembre 1997, cette structure intercommunale a pour objectif de promouvoir le territoire dessiné par les six communes (Beynost, Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil, Tramoyes) qui la composent.

La CCMP ne peut intervenir que dans le cadre des compétences qui lui sont transférées par les communes. Son action consiste, sur des problématiques qui dépassent les frontières communales (aménagement de l'espace, développement économique, politiques de transport et du logement...) à promouvoir l'intérêt communautaire.

A la différence des communes, les organes dirigeants de la Communauté de communes ne sont pas élus directement par les citoyens. Néanmoins, la Communauté de communes n'en demeure pas moins une institution démocratique puisqu'elle est composée de conseillers désignés par les conseils municipaux des communes membres.

Le 14 avril 2008, le Conseil communautaire a ainsi élu en son sein M. Pascal PROTIÈRE, conseiller municipal de Miribel et élu à la Région Rhône-Alpes, à la présidence de la CCMP. M. Protière succède à M. Michel MATRAS qui a présidé la CCMP d'avril 2001 à avril 2008.

Une répartition par commune

Le nombre des représentants par commune est défini dans les statuts communautaires en fonction des niveaux de population et se répartit comme suit :

- **inférieur à 2 500 habitants :**
2 représentants (Neyron, Thil, Tramoyes)
- **de 2 501 à 5 000 habitants :**
3 représentants (Beynost, Saint-Maurice-de-Beynost)
- **de 5 001 à 10 000 habitants :**
5 représentants (Miribel)

Édito

du Président

Esprit, es-tu là ?

Profondément renouvelée par rapport au précédent mandat, la nouvelle équipe des élus communautaire a pris ses fonctions au mois d'avril dernier et se compose de 34 membres (17 titulaires et 17 suppléants) issus des six communes de notre territoire. Ce sont ces élus, ainsi que les conseillers municipaux, membres des commissions communautaires, que je souhaite vous présenter dans ce guide.



par Pascal PROTIÈRE,
Président de la
Communauté de
communes de
Miribel et du Plateau

Engagé dans une tâche difficile mais passionnante, mon premier objectif sera de conduire la réflexion et l'action des élus, dans le sens de la consolidation de l'intérêt communautaire, qui doit être affirmé au-delà de la simple addition des seuls intérêts des communes.

La mise en œuvre d'un véritable projet de territoire ne s'improvise pas ; elle se construit à petits pas en fixant le cap des progrès qu'il nous reste à

accomplir pour accroître la cohérence de l'action communautaire. Dans de nombreux domaines (habitat, déplacements, activités économiques, urbanisme commercial, politique sportive, politique culturelle, services à la personne...), le territoire communautaire est l'échelon pertinent pour des actions concertées entre les communes.

Candidat à la présidence de la CCMP en avril dernier, élu à l'unanimité, par delà les étiquettes politiques des uns ou des autres et dans un climat de rassemblement, de dialogue et de respect mutuel, je souhaite mettre le citoyen au cœur de notre projet commun.

Car la communauté de communes fait d'ores et déjà partie de votre quotidien :

- En matière de développement économique, elle contribue à ce que nos zones d'activités soient pourvoyeuses d'emplois,
- En matière de collecte des déchets, elle contribue à diminuer le coût global de l'élimination en promouvant l'éducation au tri sélectif,
- En matière de sécurité civile, elle finance la construction de la nouvelle gendarmerie localisée à Miribel (opérationnelle en 2009),
- En matière d'habitat, elle intervient en cofinancement afin de permettre aux bailleurs de construire davantage de logements à loyers accessibles sur notre secteur,
- En matière d'éducation, elle finance les intervenants sportifs et musicaux en milieu scolaire,
- En matière de culture, elle soutient la pratique et l'enseignement de la musique au sein de l'académie communautaire,
- En matière de sport, elle soutient les clubs communautaires (Ain sud foot, BMX, Handball, Volley) et s'engage dans la construction d'un centre nautique attractif (ouverture en 2011).

Nous pouvons et nous devons faire plus encore... en intensifiant nos actions et surtout en anticipant les besoins de notre territoire.

Telle est la mission que vous nous avez confiée. Au nom de l'ensemble des élus, je m'engage à travailler dans **l'esprit communautaire au service de chacun.**

**La CCMP est votre communauté.
Tous ensemble, construisons l'avenir !**



Le pilotage de l'action

Action sportive et culturelle, développement des zones d'activités commerciales, politique sociale, traitement des déchets... Les compétences de la Communauté de communes sont multiples et ont un impact fort sur la vie quotidienne de chacun. Le Président, en tant que chef de l'exécutif, élabore les projets dans le cadre de ses compétences et en assure la bonne réalisation. Son rôle est essentiel pour l'évolution du territoire et le bien-être de ses habitants.

Identifier les élus de chaque commune

Beynost

Miribel

Neyron

Saint-Maurice
de-Beynost

Thil

Tramoyes

Membres du bureau



Pascal PROTIÈRE
Président



Pierre GOUBET
1^{er} Vice-président



Henri MERCANTI
2^{ème} Vice-président

communautaire

Toutefois, l'action communautaire ne peut se concevoir de manière unilatérale, mais uniquement dans un esprit de concertation et de dialogue. C'est pourquoi le Bureau, qui réunit le Président et ses Vice-présidents, a une mission de coordination avec les communes. Il est également chargé de la préparation des assemblées plénières du Conseil communautaire

Le 14 avril dernier, le Conseil communautaire a élu son Bureau. Le nombre de Vice-présidents, conformément à la loi, ne peut dépasser 30% du nombre des délégués titulaires, soit pour la CCMP cinq Vice-présidents.

Le Bureau



André GADIOLET
3^{ème} Vice-président



Pierre FELIX
4^{ème} Vice-président



Bruno LOUSTALET
5^{ème} Vice-président

Une assemblée au service

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de communes. Composé de 17 délégués titulaires élus par les conseils municipaux des communes membres, selon une répartition équilibrée et démocratique, il règle par ses délibérations les affaires de la compétence de la Communauté de communes, vote le budget qui permet de financer les projets communautaires et de gérer les services mis à la disposition des habitants du territoire.



Titulaires



Jacques BERTHOU
Maire
de Miribel



Jean-Marc BODET
Conseiller municipal
de Miribel



Elisabeth BOUCHARLAT
3^{ème} adjointe
au Maire de
Beynost



Jacques COLLOMB
Conseiller municipal
de Neyron



Sylvie ESCOBESSA
5^{ème} adjointe
au Maire de Miribel



Pierre FELIX
4^{ème} Vice-Président
de la CCMP,
Conseiller municipal
de Beynost



André GADIOLET
3^{ème} Vice-Président
de la CCMP,
Maire de Neyron



Jean-François GEOFFRAY
1^{er} adjoint
au Maire de
Tramoyes



Aurélié GIRON
Conseillère
municipale
de Miribel



Pierre GOUBET
1^{er} Vice-Président
de la CCMP,
Maire de Saint-
Maurice-de-Beynost



Robert GRUMET
Conseiller municipal
de Thil



Eveline GUILLET
4^{ème} adjointe
au Maire de Saint-
Maurice-de-Beynost



Bruno LOUSTALET
5^{ème} Vice-Président
de la CCMP,
Maire de Thil



Henri MERCANTI
2^{ème} Vice-Président
de la CCMP,
Maire de Tramoyes



Michel NICOD
Maire
de Beynost



Marc PELARDY
Conseiller municipal
de Saint-Maurice-
de-Beynost



Pascal PROTIÈRE
Président de la CCMP,
Conseiller municipal
de Miribel

du territoire

Avant d'être soumis au vote du Conseil communautaire, tout projet, toute dépense doivent être étudiés. Cette mission est répartie entre les différents conseillers dans le cadre de commissions permanentes (voir p. 10).

Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique, au siège de la Communauté de communes, au 1820, Grande rue à Miribel. Dans un souci de transparence et de participation citoyenne à la vie locale, les projets de délibération soumis au vote du Conseil communautaire sont publics : chaque citoyen peut, s'il le désire, y assister.

Le Conseil communautaire

Suppléants



Gérard ARMANET
Conseiller municipal
de Beynost



Philippe BERTHO
Conseiller municipal
de Miribel



Claude CHARTON
Conseiller municipal
de Saint-Maurice-
de-Beynost



Patrick CHEVILLON
Conseiller municipal
de Miribel



Jean-Maurice DABOVAL
5^{ème} adjoint
au Maire de
Beynost



Laurent DENIS
Conseiller municipal
de Thil



Cécile DIDIER
Conseillère
municipale
de Thil



Benoît DORÉ
Conseiller municipal
de Saint-Maurice-
de-Beynost



André GOÿ
Conseiller municipal
de Tramoyes



Hélène LACHENAL
Conseillère
municipale
de Tramoyes



Jean-Claude LAZZARONI
1^{er} adjoint
au Maire de Saint-
Maurice-de-Beynost



Pierre NIEL
1^{er} adjoint
au Maire de
Beynost



Jean-Pierre PIGNOT
5^{ème} adjoint
au Maire de Neyron



Magali ROUGER
Conseillère
municipale
de Miribel



Alain ROUX
Conseiller municipal
de Miribel



Jean-Paul SAINT-ANTOINE
2^{ème} adjoint
au Maire de Miribel



André VINCENT
Conseiller municipal
de Neyron

Préparer

les décisions

Avant d'être soumis au vote du Conseil communautaire, tout projet est étudié dans le cadre de 9 commissions permanentes spécialisées conduites par les Vice-présidents.

Les Commissions ont un rôle consultatif en ce qu'elles sont avant tout chargées d'étudier et de préparer les décisions du Conseil communautaire. Chaque Commission est ainsi composée de conseillers communautaires et de conseillers municipaux désignés par les communes membres, à hauteur d'un ou deux par commune.



Culture et tourisme



Pierre FELIX
Vice-président
chargé de la culture et du tourisme



Jacqueline
ACCARDO



Jean-Pierre
BOUVARD



Jacques
COLLOMB



Franck
CURSIO



Jean-Maurice
DABOVAL



Benoît
DORÉ



Céline
FERRIOL



Philippe
GUILLARD



Nathalie
JOUTARD



Pascal
PROTIÈRE
Président

S

En ce sens, elles sont un rouage essentiel dans les relations qu'entretiennent les communes avec la Communauté de communes.

Les commissions thématiques permanentes créées au sein de la CCMP sont au nombre de neuf :

- Culture et Tourisme
- Développement économique
- Environnement
- Finances
- Information - Communication
- Infrastructures - Voirie - Ruissellement
- Solidarité - Accessibilité
- Sports
- Transports - Déplacements urbains

Les commissions permanentes

Développement économique



Pierre FELIX
Vice-président
chargé du développement économique



Jean-Pierre
BOUVARD



Hélène
CARRY



Claude
CHARTON



Patrick
DAGIER



Robert
GRUMET



Michel
NICOD



Pascal
PROTIÈRE
Président



Jean-Paul
SAINT-ANTOINE



Robert
TURGIS



André
VINCENT

Environnement



Henri MERCANTI
Vice-président
chargé de l'environnement



Suzanne BOREL-JEANTEAN



Elisabeth BOUCHARLAT



Jacques BRUNET



Laurent DENIS



Benoît DORÉ



Christine FRANÇOIS



Pierre NIEL



Marc PELARDY



Pascal PROTIÈRE
Président



Bernard TOURANCHEAU

Finances



Bruno LOUSTALET
Vice-président
chargé des Finances



Jean-Marc BODET



Jacques COLLOMB



Jean-Maurice DABOVAL



Jean-François GEOFFRAY



Jean-Claude LAZZARONI



Michel NICOD



Pascal PROTIÈRE
Président



Information - communication

Bruno LOUSTALET

Vice-président

chargé de l'information et de la communication



Dominique BALOUZET



Elisabeth BOUCHARLAT



Guy CAPLAT



Alain FARLAY



Céline FERRIOL



Aurélie GIRON



Martine LEROUX



Marc MICOUD



Pascal PROTIÈRE
Président



Patrick SABATER



Henri SECCO

Infrastructures - Voirie - Ruissellement

Henri MERCANTI

Vice-président chargé

des infrastructures, de la voirie et du ruissellement



Christian BARDIN



Georges BARTOLINI



Pierre DESCAMPS



Robert GRUMET



Eveline GUILLET



Patrick GUINET



Marie-Chantal JOLIVET



Didier MORVILLIER



Marc PELLARDY



Jean-Pierre PIGNOT



Pascal PROTIÈRE
Président



Gérard PUGET



Vincent TRACLET

Solidarité Accessibilité

André GADIOLET

Vice-président
chargé de la solidarité et de l'accessibilité



Michèle
BERTHE



Colette
CHAMPION



André
GIRON



Hélène
LACHENAL



Philippe
MAISONNAS



Serge
MANIE



Pascal
PROTIÈRE
Président



Yves
ROUX



Caroline
TERRIER



Marie-Pierre
SENISO



Isabelle
ZORZI

Sports

Pierre GOUBET

Vice-président
chargé des sports



Faréce
ABBOU



Gérard
ARMANET



Jean-Marc
BODET



Jean-Claude
BODIN



Patrick
CHEVILLON



Jean-Claude
COTE



Christine
FRANÇOIS



Jean-François
GEOFFROY



Mathieu
MOREL



Béatrice
PFAENDER



Nathalie
PORET



Pascal
PROTIÈRE
Président



Robert
ROCHE

Transports



Bruno LOUSTALET
Vice-président
chargé des transports



Jacques
BONNET



Josiane
BOUVIER



Claude
CHARTON



André
GOY



Patrick
GUINET



Olivier
PAILLON



Nathalie
PORET



Pascal
PROTIÈRE
Président



Alain
PRUDON



Yves
ROUX



Les commissions non permanentes

Lorsque la nature ou l'importance d'un projet le justifie, une commission ad hoc ou un comité de pilotage peuvent être créés. Ainsi en avril 2008, le conseil a décidé la création de deux commissions dites "non permanentes" :

- une commission chargée de superviser l'implantation du Centre nautique sur le territoire,
- un comité de pilotage pour préparer la prochaine mise en place du Programme Local de l'Habitat (PLH).

24 heures avec la Communauté de Miribel et du

Conséquence d'un processus de décentralisation engagé en réponse à l'évolution des modes de vie, le développement des intercommunalités constitue l'une des mutations majeures de l'organisation territoriale française. Alors que s'étend et s'accélère la mobilité des hommes, des biens, des capitaux et des informations, les frontières communales semblent de moins en moins bien adaptées. Habiter une commune, travailler dans une autre et consommer dans une troisième est une réalité dont les enjeux relèvent de l'intercommunalité, outil moderne et désormais incontournable de gestion des territoires.

Porté par le caractère dynamique de son tissu économique, la Communauté de communes de Miribel et du Plateau ne se retrouve pas moins confrontée à des défis d'importance : vieillissement de la population, poursuite de l'étalement urbain, accélération des mutations socio-économiques, problématique du logement. Face à ces difficultés et devant l'importance des nouveaux enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable, dans un souci d'attention solidaire et efficace, la Communauté de communes s'est structurée afin de pouvoir répondre aux mieux à vos attentes.

Le Président de la CCMP, Pascal Protière, s'appuie ainsi sur une



Sébastien BÉNÉTULLIÈRE,
Directeur de cabinet du Président



Olivier JACQUETAND,
Directeur Général des Services



Marie France DUCOS-RUSSO
Assistante administrative

de communes Plateau



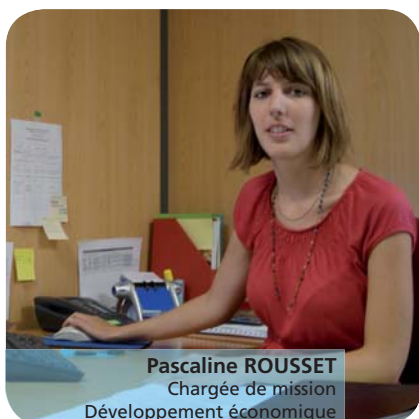
équipe d'agents dynamiques chargés de mettre en oeuvre la politique définie par les élus communautaires.

Son directeur de cabinet, Sébastien Bénéullière, est son plus proche collaborateur. Son objectif est de faire en sorte que la mise en place des grandes orientations politiques fixées par les élus communautaires se réalise dans les meilleures conditions possibles. Il assure ainsi une bonne coordination entre les élus des différentes communes, suit les dossiers politiques et représente le Président en son absence. Il gère également son agenda et l'assiste dans ses missions auprès des partenaires institutionnels et privés de la Communauté de communes.

Olivier Jacquetand, en liaison avec le Président, coordonne les services techniques et administratifs. Par son action, il donne forme aux idées des élus. Il participe à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Son rôle consiste à piloter l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies. Il s'attelle plus particulièrement au suivi des dossiers importants, tels l'aménagement du lotissement industriel Les Araignées sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, la ZAC des Malettes à Beynost, le futur Centre nautique ou les différents travaux de voirie. Au quotidien, il rédige également les délibérations du Conseil communautaire, établit les demandes de subventions, supervise les finances, prépare le budget.

Marie-France Ducos-Russo, son assistante, est un rouage essentiel dans la bonne marche de la CCMP. Elle effectue la partie administrative des missions du Directeur Général des Services et joue également un rôle d'accueil au public, que celui-ci soit téléphonique ou directement sur le site de la CCMP.

Pascaline Rousset, chargée de mission au développement économique, s'attache à pérenniser et optimiser l'activité économique sur le territoire. Elle élabore en ce sens des propositions en matière



Pascaline ROUSSET
Chargée de mission
Développement économique



Patricia JACQUEMONT
et **Cédric VOUAILLAT**
Pôle comptabilité

24 heures avec la Communauté de Miribel et du

de dispositifs d'accueil et d'aide aux entreprises et apporte un appui technique aux élus dans leur prise de décision. Elle est également en charge du dossier des transports : la CCMP, nouvelle autorité organisatrice de transports, va en effet engager des efforts importants pour que chaque habitant puisse accéder à un mode de transport efficace, facile d'utilisation et respectueux de l'environnement. Enfin, Pascaline coordonne la prochaine mise en place du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui, élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux du logement, doit permettre de définir pour une période de 6 ans les objectifs et principes de la collectivité pour répondre aux besoins en logement.

Les aspects comptables des actions de la Communauté de communes sont confiés à Patricia Jacquemont et Cédric Vouaillat. Si Cédric veille plus particulièrement au suivi des opérations de fonctionnement (achat de matériel, de fournitures, suivi des subventions...), Patricia s'intéresse pour sa part aux actions plus lourdes d'investissement, notamment pour celles qui relèvent du Code des marchés publics. Leur travail quotidien est donc indispensable à la réussite des actions de la Communauté.

Michel Leloup et Gérard Drogue sont en charge de la gestion du pôle technique. Ils assurent le suivi de la réalisation des travaux et veillent, en collaboration avec les services techniques municipaux, à l'entretien des bâtiments, des voies, à la réalisation des ouvrages destinés à lutter contre le ruissellement et les pluies torrentielles sur le Plateau de la Côtière. Souvent sur le terrain, ils n'en assument pas moins également les diverses tâches administratives nécessaires au sein des locaux de la CCMP. Pour les aider dans leurs missions, ils peuvent compter sur le soutien actif de Patrice Mangelli et de Carmine Antonio Russo.

La Communauté de communes s'investit également dans le domaine sportif et culturel. 3 éducateurs sportifs, Laure Llahona, Jean-Baptiste Berne et Olivier Magat, interviennent ainsi chaque année auprès des enseignants dans les écoles du territoire afin de favoriser l'éveil au sport des plus jeunes. La CCMP gère également l'Académie de musique et de danse qui contribue au rayonnement artistique de la Communauté





de communes. Sous l'impulsion des deux directeurs, Mme Claudine Baud-Rebattu et M. Bernard Burlat et avec l'aide précieuse de Mme

Les professeurs de l'Académie de musique et de danse

AUBERTIN Magali	FERRAND Gilles
AURECHE Antoine	FOLLIET Eric
BAEZ Nadine	FOUGEIROL Estelle
BAEZ Philippe	GASTOUD Annabelle
BERTHELLIER Christine	GORAL Michel
BLACHE Roseline	GRIENNAY Delphine
BLANC Cécile	JEANNIN Aymeric
BONNIAU Sébastien	MALLE Sophie
BOTCHKOV Mikhaïl	MC CATTY TORRES Luis Fernando
BRETIN Corinne	MORAL Florian
BRUN Anne Marie	MOUSSU Alice
BURLAT Bernard	PETIET Jean-Christophe
CARRET Marie-Pierre	PETIET Sarah
CORNELOUP Fabienne	PITTON René
CUNNINGHAM Roger	RUBIN Xavier
DECLERCQ Gwenaëlle	RYPIEN Stanislas
DUBOSC Sabine	SAVIO Agnès
DUFFROS Claudine	SEGUI HARANGER Claire
FERNANDES DE OLIVERA Ledice	VERNU Ludovic

Sylvie Gailleton, c'est une trentaine d'enseignants passionnés qui permettent aux habitants du territoire, et plus particulièrement aux plus jeunes, de découvrir et partager de nouvelles expériences musicales.

Ainsi, chaque jour, par leurs actions, les élus et les agents de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau préparent et construisent un territoire d'avenir, le vôtre.



B. BURLAT, S. GAILLETON et
C. BAUD-REBATTU
Académie de musique et de danse



Laure LLAHONA, Jean-Baptiste
BERNE et Olivier MAGAT,
Educateurs sportifs

FICHE D'IDENTITÉ

6 communes

Beynost, Miribel, Neyron,
Saint-Maurice-de-Beynost, Thil, Tramoyes

22 500 habitants

65,56 km²

978 établissements

inscrits au registre de la Chambre
du Commerce et de l'Industrie

34 élus communautaires

Compétences

- Aménagement du territoire
- Culture et tourisme
- Déplacements et transports collectifs
- Développement économique
- Environnement et cadre de vie
- Habitat et solidarité
- Infrastructures et voirie
- Internet et TIC
- Prévention et sécurité
- Sport et loisirs

NOUS CONTACTER

Adresse postale

1820, Grande Rue
01700 MIRIBEL

Téléphone

04 78 55 52 18

Fax

04 78 55 46 36

Site Internet

www.cc-miribel.fr